

Le Cardessien

Mairie de Cardesse

Juin 2014 - n°13

Le mot du Maire

Chères Cardessiennes,
Chers Cardessiens,

Après les élections du mois de mars, je tenais, avec l'ensemble du conseil, à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée. Nous ferons notre possible pour servir au mieux le village, sans exclusive, et pour poursuivre son développement. Nous mettrons toute notre énergie et notre détermination pour mener à bien les projets indispensables.

Les premiers conseils municipaux ont été consacrés à la mise en place du conseil, ainsi qu'au vote

du budget, une tâche nécessaire et importante. Le budget va permettre la matérialisation de nos engagements tout en restant équilibré et maîtrisé.

Pour cette année, le taux des taxes locales ne change pas.

Concernant le village lui-même, les deux entrées ont été aménagées.

La sécurisation de la passerelle utilisée par le parcours GIC lièvre Carmon-lucq va être réalisée prochainement.

Pour les sportifs, le court de tennis va être nettoyé. Les cartes seront bientôt disponibles en mairie.

Enfin, à la rentrée prochaine, un autre projet important nous attend : la réforme des rythmes scolaires avec le passage de quatre jours de classe à quatre jours et demi. Pour notre commune, ce projet n'est pas simple car il doit concilier les activités périscolaires avec un budget limité, tout en répondant aux attentes des familles.



L'ensemble des élus et moi-même vous souhaitons un bel été en espérant qu'il soit ensoleillé et agréable pour tous.

Dans ce numéro :

Conseil Municipal	
Commissions	2
Associations	
Le Budget	
Les taxes	3
Programme voirie 2014	4
Informations diverses	5
Guide pratique: Les détecteurs de fumée	6
Le coin des Associations	7
Le coin détente	8

La nouvelle équipe



Des « anciens » et des « nouveaux » prêts à s'investir au service du village et de ses habitants.

Sommaire :

- Pas d'augmentation des taux des taxes locales.
- Légère augmentation de la taxe assainissement collectif
- Nouvelle tranche de sécurisation ERDF
- Aménagements paysagers
- Rythmes scolaires.
- Passerelle

Les nouveaux élus à votre service

Maire	Mathias DUCAMIN	Pompier professionnel
1er adjoint	Gilbert LAVIE	Retraité Enseignement
2ème adjoint	Jean-Louis LAFFARGUE	Retraité cariste
3ème adjoint	Oliver BORDIER	Salaisonnier
Conseillers	Virginie BROUARD COSSET	Professeur de lycée
	Emily FONTAGNERES	Gestionnaire de formation
	Jérôme MARTIN	Animateur socio-éducatif
	Josiane MARTINEZ	Assistante maternelle agréée
	Mathieu MOREAU	Agent de maîtrise territorial
	Mireille PUCHEU	Agricultrice
	Karine VIZOSO	Aide-soignante

Rappels utiles :

Tél : 05 59 21 33 14
Fax : 05 59 21 28 65

Secrétariat :

- lundi : 8h30-12h
- jeudi : 8h30-12h

Permanence téléphonique :

- jeudi : 13h30-17h

Permanence de M. le Maire :

- jeudi : 18h30-19h30

Les Commissions municipales et les Délégations

1 - Finances, Vie sociale et culturelle, Ecole, Communication	Gilbert LAVIE, rapporteur - Mathias DUCAMIN - Jean-Louis LAFFARGUE - Olivier BORDIER, Virginie BROUARD COSSET - Jérôme MARTIN - Mireille PUCHEU, Emily FONTAGNERES - Josiane MARTINEZ
2 - Voirie, Forêt communale, Assainissement	Jean-Louis LAFFARGUE, rapporteur - Mathias DUCAMIN - Gilbert LAVIE - Olivier BORDIER - Mireille PUCHEU - Emily FONTAGNERES - Mathieu MOREAU
3 - Bâtiments communaux, Urbanisme	Olivier BORDIER, rapporteur - Mathias DUCAMIN - Gilbert LAVIE - Jean-Louis LAFFARGUE - Karine VIZOSO - Josiane MARTINEZ - Mathieu MOREAU
4 - CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	Président : Mathias DUCAMIN - Membres : Virginie BROUARD COSSET, Jérôme MARTIN, Mireille PUCHEU, Karine VIZOSO, Marie BASTARD, Marie-Laure BORDIER, Jeanne DIRIS, Anne-Marie POUHEY-DICARD.
5 - Délégués aux Syndicats Intercommunaux	Communauté des Communes de LACQ-ORTHEZ
	Titulaire : Mathias DUCAMIN - Suppléant : Gilbert LAVIE
	Syndicat A.E.P Gave et Baïse
	Titulaires : Mathias DUCAMIN et Jean-Louis LAFFARGUE Suppléants : Emily FONTAGNERES et Mireille PUCHEU
	Syndicat Electrification
	Titulaire : Jean-Pierre DOMEQ - Suppléant : Olivier BORDIER
	SIVU des Baïses et du Luzoué
Titulaires : Jean-Louis LAFFARGUE et Olivier BORDIER	

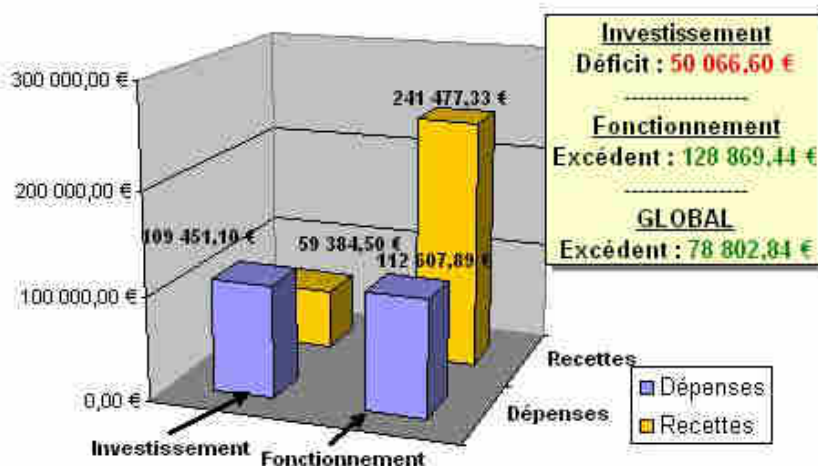
Les Associations et leurs responsables

Société de chasse	M. Jean-Jacques CAMI	Los Esbarrits	M. Jean-Louis LAFFARGUE
Club Détente	Mme Marie BASTARD	Association des Parents d'Elèves	M. Mathias DUCAMIN
Comité des fêtes	M. Bastien GUILHEM		

Budget 2014

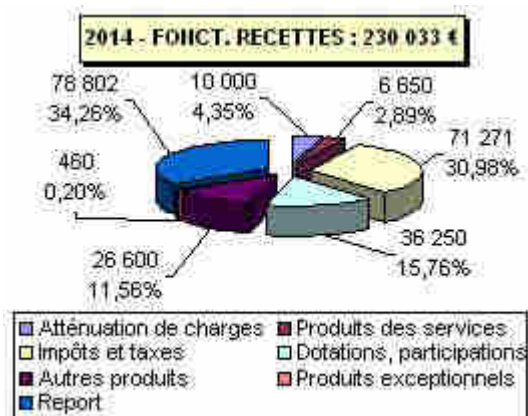
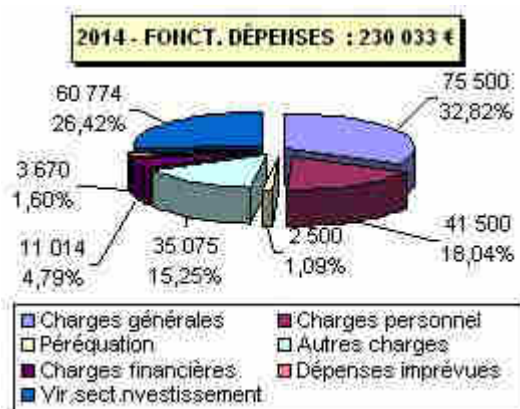
COMPTE ADMINISTRATIF 2013

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	109 451,10 €	112 607,89 €
Recettes	59 384,50 €	241 477,33 €
Résultat de clôture	-50 066,60 €	128 869,44 €
RESULTAT GLOBAL		78 802,84 €

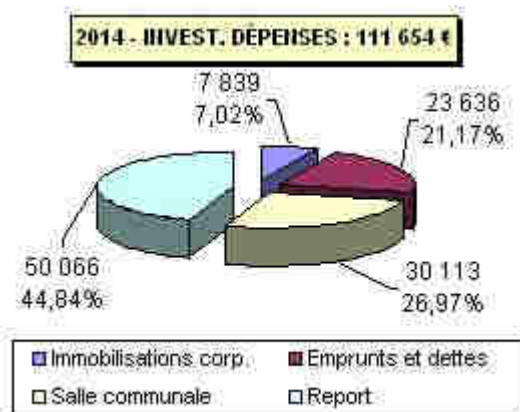


BUDGET PRIMITIF 2014

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX 2014

TAXES	TAUX 2013	TAUX 2014	Bases prévisionnelles 2014	Estimation produits 2014
Taxe d'habitation	11,04 %	11,04 %	278 400	30 735
Foncier bâti	6,87 %	6,87 %	172 000	11 816
Foncier non bâti	54,30 %	54,30 %	16 600	9 014
TOTAL				51 565

Pour la deuxième année consécutive, les taux d'imposition (part communale) restent inchangés.

SERVICE ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif 2014 :

Investissement : dépenses et recettes.....**11 384,00 €**

Fonctionnement : dépenses et recettes.....**40 598,00 €**

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2014

La redevance assainissement 2014 basée sur la consommation eau 2013 est fixée comme suit :

(Pour information, la taxe pollution prélevée par l'agence Adour-Garonne est passée de 0,225 €/m³ en 2013 à 0,23 €/m³ en 2014)

	2013	2014
Légère augmentation en 2014		
Terme fixe	35,00 € H.T	36,00 € H.T
Prix du mètre cube d'eau consommé	0.80 € H.T.	0.85 € H.T.

Programme de voirie 2014

Pour cette année, sont prévus par la CCLO :

- En rénovation de revêtements routiers mené par des entreprises :
 - Chemin Laquille
- En entretien routier réalisé en régie :

- Chemin Lapuyade
- Chemin du Bois
- Chemin Manaut
- Chemin du Pè de l'Arrayadiu

A cela s'ajoutent les interventions ponctuelles pour boucher quelques ornières et réaliser quelques réfections partielles..

Le chemin Laquille sera réalisé en enrobé.

Aménagement paysager

Les deux entrées du village, côté Oloron et côté Monein, ont été embellies. De jolis ensembles végétaux ont été réalisés par les services « Espaces verts » de la CCLO.



Des massifs décoratifs ont aussi été installés chemin Manaut au carrefour de la D9 et aux abords de la station d'épuration.

Un grand merci à

M. Capiton, responsable du service « Espaces verts », concepteur de ces ensembles et au personnel de la



CCLO pour ces belles réalisations qui offrent une image positive et agréable de notre village notamment aux nombreux usagers de la D9. .

(travaux réalisés pendant la mandature précédente)

Réfection toiture abribus

Grâce au concours de M. Domecq, qui a pris en charge le coût des travaux (dans le cadre de ses crédits déconcentrés), la toiture côté nord et le plafond de l'abribus ont été refaits.

A noter que ces travaux ont aussi été réalisés au cours de la mandature précédente.



Informations diverses

Sécurisation réseau ERDF

Dans le cadre de la sécurisation des réseaux, une nouvelle tranche est prévue chemin Lapuyade et chemin des Crêtes.

Le SYNDICAT D'ENERGIE des P-A va procéder à l'étude des travaux de sécurisation quartier Lapuyade (en partie haute). Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Despagne.

Ils consistent à remplacer les fils nus par du torsadé, ce qui assure une meilleure sécurité



et par là même un renforcement du réseau.

Le SYNDICAT D'ENERGIE des P-A est chargé de l'exécution des travaux. Il prend à sa charge la totalité du coût. La part communale se résume aux frais de dossier qui représentent 5% du montant total non encore déterminé. Ces travaux devraient être réalisés cette année.

Sécurisation de la passerelle

La passerelle qui enjambe le Luzoué derrière la déchetterie va être renforcée et sécurisée. Elle est utilisée par des scolaires (ou autres) qui empruntent l'itinéraire pédagogique du GIC Carmonlucq qui parcourt les trois communes de Cardesse, Monein et Lucq.

Les deux pylônes qui la composent vont être englobés dans un coffrage en béton armé dans lequel seront ancrés des piquets qui serviront de support à la pose d'un nouveau grillage soudé permettant de prévenir tout risque de chute.

Rentrée 2014 : mise en place des rythmes scolaires

Conformément au décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire, la commune est tenue, dès la rentrée 2014, de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires.

Le temps scolaire sera désormais réparti sur 5 demi-journées, à savoir le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 9h à 12h15 et de 13h45 à 15h45 ; le mercredi matin de 9h à 12h.

Le lundi et le jeudi l'aide aux devoirs sera assurée par la

CCLLO pour une durée d'une heure après la classe (horaire à redéfinir).

Le mardi et le vendredi, la commune organisera les TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Plusieurs types d'activités sont envisagés et actuellement à l'étude. On peut citer (sous réserves) : familiarisation à l'anglais, activités manuelles et artistiques, que faire en cas d'accident ? familiarisation au béarnais ?... En cours de réflexion.

Rappels : Hélas toujours d'actualité !...

Ordures et Déchetterie

Le ramassage des ordures se fait le mercredi matin, en porte à porte pour le village et le lotissement.

Des containers sont placés dans les différents quartiers. Pour des questions d'hygiène et de respect d'autrui, y déposer les ordures **au maximum 48 heures avant**.

Merci de penser au désagrément supporté par les voisins des containers

en cas de dépôt antérieur à ces 48h.

La déchetterie est ouverte le mardi et le jeudi de 14h à 17h en hiver ; de 15h à 18h en été.

Déchets acceptés : métaux, verre, cartons, plastiques, papier, huiles usagées, encombrants, déchets verts.

Pour les déchets électroniques (écrans, ordinateurs, télévisions etc.) il faut aller à Monein.

Énième rappel : près de la station d'épuration, seuls sont acceptés le verre et le papier.

Quelques personnes irresponsables continuent d'y déposer n'importe quoi !

Merci de faire preuve d'esprit civique.

Guide pratique : les détecteurs autonomes de fumée (DAAF)

Par arrêté publié au Journal officiel du 14 mars 2013, tout lieu d'habitation devra être équipé d'un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) au plus tard le **20 mars 2015**.

Ce DAAF doit :

- comporter un indicateur de mise sous tension,
- être alimenté par piles, batteries incorporées ou sur secteur (dans le cas où la batterie est remplaçable, sa durée minimale de fonctionnement est de 1 an),
- présenter un signal visuel, mécanique ou sonore, indépendant d'une source d'alimentation, indiquant l'absence de batteries ou piles,
- émettre un signal d'alarme d'un niveau sonore d'au moins 85 dB(A) à 3 mètres,
- émettre un signal de défaut sonore, différent de la tonalité de l'alarme, signalant la perte de capacité d'alimentation du détecteur,
- fournir certaines informations marquées de manière indélébile (nom ou marque et adresse du fabricant ou du fournisseur, numéro et la date de la norme à laquelle se conforme le détecteur, date de fabrication ou numéro du lot, type de batterie à utiliser, informations mode d'emploi pour l'installation, l'entretien et le contrôle du détecteur...).

Où acheter son DAAF ?

Les DAAF sont disponibles dans les magasins de bricolage, les grandes surfaces, commerces de proximité spécialisés ou sur Internet. On peut aussi faire appel à un électricien ou à un spécialiste de la sécurité incendie.



Quel détecteur choisir ?

Tous les détecteurs de fumée mis en vente en Europe doivent répondre à la norme **EN 14604** attestée par la présence du sigle «CE» sur le

DAAF. Ce sigle doit toujours être accompagné d'un numéro qui permet d'identifier l'organisme indépendant qui a vérifié la conformité du produit (par exemple, l'organisme français AFNOR, porte le numéro 0333). Au-delà de ce marquage obligatoire, il est recommandé de choisir un DAAF doté de la certification NF, délivrée par l'AFNOR, organisme indépendant, gage supérieur de fiabilité et d'efficacité.

Attention au choix de votre DAAF : Actuellement, d'après le magazine 60 millions de consommateurs, seuls 30% des détecteurs en vente sur le marché fonctionnent correctement.

Quel est leur prix ?

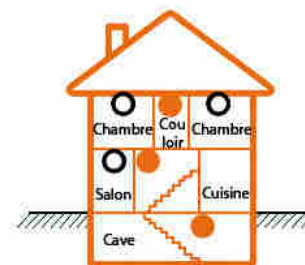
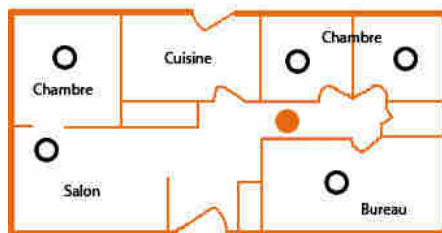
15 € semble être un prix minimal garantissant la qualité d'un DAAF, 50 € un prix maximal et 30 € un prix globalement acceptable. Leur prix dépend des options supplémentaires proposées, de l'autonomie (de 1 à 10 ans), de certaines caractéristiques spécifiques (design, télécommande...) et du mode de distribution.

Est-ce au propriétaire ou au locataire d'installer un détecteur de fumée ?

L'occupant du logement, qu'il soit propriétaire ou locataire doit installer au moins un détecteur de fumée dans son appartement ou maison.

L'obligation incombe au propriétaire uniquement dans ces cas : locations meublées, locations saisonnières, foyers et logements de fonction.

Où l'installer ?



Détecteur pour protection de base



Détecteur pour protection renforcée

Au moins un détecteur de fumée normalisé est installé dans chaque logement, de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres. Le détecteur est fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

Pour les habitations à étage, il est recommandé d'installer au moins un détecteur à chaque niveau du logement et par tranche de 70 m². Ex. : un couloir, ou le salon.

Attention ! Une attestation d'acquisition du ou des DAAF doit être transmise par l'occupant à l'assureur avec qui il a contracté un contrat d'assurance contre le risque d'incendie.

Modèle d'attestation

Je soussigné
(nom, prénom de l'assuré),
détenteur du contrat N°
(numéro du contrat de l'assuré) atteste avoir installé un détecteur de fumée normalisé
au (adresse de l'assuré), conforme à la norme NF EN 14604.

Solutions du n° précédent

C	O	C	A	S	S	E	R	I	E
O	U	A	O	U	A	R	O	N	S
M	A	S	S	A	G	E	T	E	S
A	N	E	T	A	I	S	O		
T	A	R	E	S	A	S	R		
E	N			E	U	S	P	A	
U	I	T	L	A	N	D	E	R	S
S	C	E	A	U		O	R	E	S
E	H		L	U		I	L	E	
S	E	B	O	R	R	H	E	E	S

Le coin des Associations et l'école

Le Comité d'Animations - Les fêtes se préparent....

Malgré quelques difficultés d'organisation, les fêtes patronales 2014 se dérouleront, comme à l'accoutumée, les 14 et 15 Août.

Il faut cependant savoir que sans l'intervention du Maire de Monein et sans l'appui de la Municipalité de Cardesse, nous n'aurions pas obtenu, cette année, les 2 chapiteaux indispensables au bon déroulement des festivités. Nous espérons qu'une solution sera trouvée pour pérenniser le prêt gratuit des 2 chapiteaux car la location d'un tel équipement grèverait fortement notre budget, nous obligeant à revoir une partie de nos animations.

Mais revenons-en au programme de cette année. Les festivités débuteront par le traditionnel repas spectacle, préparé par "La Ciboulette" et animé par la troupe "Les

Los Esbarrits

Ce début d'année a été calme pour les Esbarrits, ce qui nous a permis de travailler de nouvelles chansons et créations.

En avril et mai nous avons participé au Festival des Vallées d'Oloron, à une soirée "Cantèra" organisée par l'AMTM à Monein avec les groupes l'Encantada et Montanha i riberas. Nous avons aussi accueilli au restaurant l'Estaminet un groupe d'Australiens venus visiter

Société de chasse



La saison de chasse est terminée avec au tableau 16 chevreuils, 3 sangliers et 16 renards.

Le repas des chasseurs du 6 avril dernier a réuni plus de 90 convives parmi lesquels Madame Bernadette PUYO qui a présenté son successeur à la tête de la municipalité : Monsieur Mathias DUCAMIN dont ce fut la première sortie officielle dans le village.

L'école

L'école de Cardesse du côté de Biarritz

Le vendredi 6 juin, nous avons eu la chance d'aller en balade du côté de Biarritz, avec au programme, la visite du musée du chocolat où nous avons pu déguster différents chocolats puis faire de la peinture sur du chocolat.

Après un petit repas autour du rocher de la Vierge, nous avons découvert le magnifique musée de la mer... Requins, tortues, méduses et des poissons tous plus beaux les uns que les autres étaient au rendez-vous pour notre plus grand plaisir...

Juin 2014

Décalés" avec leur spectacle Générations Croisées. Danses, chansons, humour et gaieté seront les mots d'ordre de la soirée.

La journée du 15 débutera par la messe en béarnais suivie par l'apéritif et la dégustation de Jurançon. Après les jeux pour enfants en fin d'après midi, la journée s'achèvera par une soirée grillade animée par l'orchestre "Tradition Musette" et le feu d'artifice clôturera ces festivités.

Le programme plus détaillé vous sera remis par les jeunes du Comité lors des quêtes qui débuteront dans le courant du mois de Juin.

Le Comité vous remercie par avance et compte sur votre présence.

le Béarn.

L'été sera consacré à la préparation de plusieurs mariages (animation des cérémonies).

Dans la perspective du prochain spectacle de la pastorale de Monein (week end du Patrimoine 20 et 21 septembre) nous répétons une chanson sur le thème de la première guerre mondiale intitulée "Los de 14/18" (chanson du groupe Estar).

Le repas a été apprécié dans une ambiance toujours très conviviale.

Vente de chevreuil. La Société de Chasse vendra du chevreuil aux particuliers au tarifs suivants :

- Chevreuil entier = 4,00 € / kg
- 1/2 chevreuil = 5,00 € / kg

Les inscriptions seront prises chez Jean-Jacques CAMI (05.59.21.37.06) jusqu'au 30 septembre 2014 dernier délai. Pour des raisons de trésorerie, seuls les paiements par chèque seront acceptés.

Une journée riche en découvertes et rigolades !





Mairie de Cardesse

Rédaction et mise en page

Commission Communication du
Conseil Municipal

Tél.: 05 59 21 33 14

Fax: 05 59 21 28 65

Email: mairie-cardesse@wanadoo.fr

Retrouvez-nous sur
notre site Web
cardesse.ccmonein.com

DATES A RETENIR :

- ⇒ 20-06-14 : fête des écoles (spectacle, repas (buffet froid, 8 €, tickets à acheter à l'école)
- ⇒ Fêtes du 15 août organisées par le Comité d'Animations.
- ⇒ Moto verte : 1er week-end de juillet
- ⇒ Au cours de la première quinzaine de novembre : Soirée « châtaignes et bourret » à la Salle Communale avec « Los Esbarrits »



Le coin loisirs détente

Recette: Maamouls Libanais

Pour 8 personnes

Préparation : 1h 30 - Cuisson : 20 minutes - Repos : 2 heures

Ingrédients :

Pour la pâte : 200g de beurre, 500g de semoule extra-fine, 10cl d'eau de fleur d'oranger, 10cl d'eau chaude et de fleur d'oranger, (facultatif) 10 cl d'eau de rose

Pour la farce : 200g de fruits secs mondés, de préférence des noix/amandes/pistache, 100g de sucre en poudre, 40g de sucre glace, 15cl d'eau de fleur d'oranger

Pour le décor : une assiette de sucre en poudre



Préparation :

1. La pâte : Dans un saladier, mélanger la semoule, le beurre que vous aurez fait fondre, l'eau de fleur d'oranger, l'eau chaude (l'eau de rose toujours facultative) et pétrir la pâte jusqu'à ce qu'elle soit uniforme et ne colle plus aux doigts. Laisser reposer la pâte 2h minimum sous un torchon.

2. La farce : Mélanger le fruit sec choisi au sucre en poudre et au sucre glace, mettre les 15cl d'eau de fleur d'oranger. Mélanger.

3. Une fois la pâte reposée, former des demi-boules de la taille d'une noix et y mettre la farce puis refermer la boule de façon que l'on ne voit que la pâte. (Vous pouvez après avoir fait cette boule la mouler à l'aide d'un moule ou d'un emporte-pièce).

Mettre les boules séparément dans un grand plat qui ira au four.

Avec un pinceau, badigeonner d'huile de tournesol.

Mettre au four 15-20 minutes, il ne faut pas que les maamouls soient brûlés, mais ils doivent être dorés.

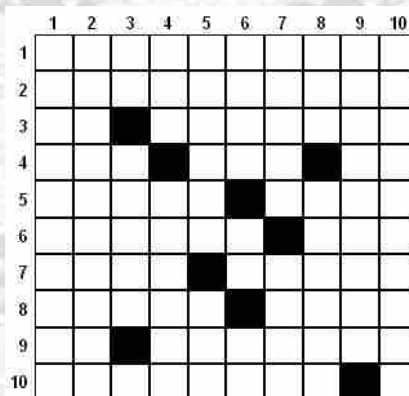
Laissez-les refroidir puis roulez-les dans l'assiette de sucre glace.

Les maamouls sont originaires d'orient, la différence entre les maamouls originaires de pays différents est la farce, dans certains pays on utilise de la farine mais au Liban, c'est de la semoule fine.

MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Indulgence ; 2. Éparpillâmes ; 3. Conjonction - Restes ; 4. Soustrait - Que d'eau! - Se retrouva un jour à 4 pattes ; 5. Ou la fiancée de marbre - Fils de Jacob ; 6. Retirasse - Beau parleur ; 7. Petite symphonie de Beethoven - Devançâs ; 8. A la fin - Poèmes ; 9. En Chaldée - Peuple de l'antiquité (au singulier) ; 10. Plus d'un a connu Jésus



Verticalement

1. Époque secondaire ; 2. Baguettes de chimiste ; 3. Jeune volonté - Provient ; 4. Titre d'anoblissement - Prière ; 5. Certains docteurs - Agent secret ; 6. Personnel - Préposition - Différent de l'un au vu le nombre de ses doigts ; 7. Cachera - Ile ou fleuve ; 8. Coule en Suède - Poète français ; 9. Braverait ; 10. Séparasses le sucre des mélasses (Solution dans le prochain numéro)